

Politique salariale de l'Etat de Vaud



1. Bilan statistique 2009-2011

Communication du 21 juin 2012

Principes (rappel)

Communication du 21 juin 2012

Ancien système	Nouveau système (1er décembre 2008)
Plus de 1200 fonctions	382 fonctions
101 niveaux de fonctions	18 niveaux de fonction
32 classes salariales + 5 hors classe	18 classes salariales (1 fonction = 1 classe) 1 seule échelle de salaire pour tous
Amplitude de progression salariale 20% à 78% suivant la fonction	Amplitude de progression salariale 45% pour tous
Taux d'augmentation annuelle 2,3% à 3,9% suivant la classe	Taux d'augmentation identique pour tous dégressif sur la durée (3 zones)

Financement 80 millions sur 6 ans	
2008 (bascule)	32 millions
2009	10 millions
2010	10 millions
2011	10 millions
2012	10 millions
2013	8 millions

Personnel ACV-CHUV-UNIL

Communication du 21 juin 2012



	2009		2011		Ecart 09-11 En %
	Nb	En %	Nb	En %	
Nombre de postes (= Nb de dossiers)					
Femmes	17'516	63,6	18'781	63,9	+ 7,2
Hommes	10'035	36,4	10'595	36,1	+ 5,6
Tous	27'551	100.0	29'376	100,0	+ 6,6
Equivalents temps plein (ETP = effectifs)					
Femmes	12'394	58,9	13'297	58,5	+ 7,3
Hommes	8'651	41,1	9'116	41,5	+ 5,4
Tous	21'045	100,0	22'413	100,0	+ 6,5

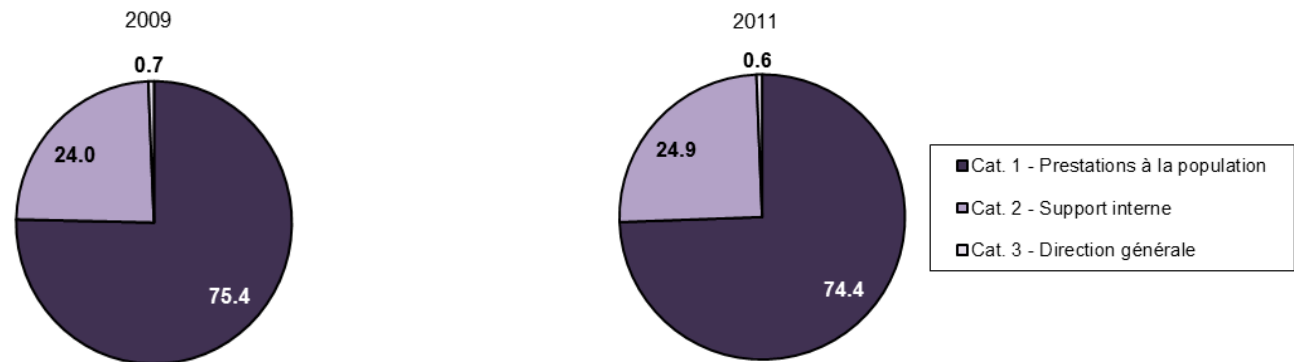
- ▶ En 2011, l'âge moyen des collaborateurs-trices est de 44 ans.
- ▶ L'Etat compte 45% de postes à temps plein et 55% à temps partiel.
- ▶ Taux d'activité moyen des collaborateurs-trices est de 76%.

Catégories d'activités

Communication du 21 juin 2012

- ▶ En 2011 comme en 2009, l'Etat occupe trois quarts de son effectif à sa mission première, soit fournir des prestations à la population (enseignement, soins, sécurité, routes, etc.).
- ▶ Le dernier quart assume le bon fonctionnement de cette mission en lui apportant le support administratif, technologique et logistique nécessaire, ainsi que sa direction stratégique.

Répartition des ETP par catégorie de la grille de fonctions:

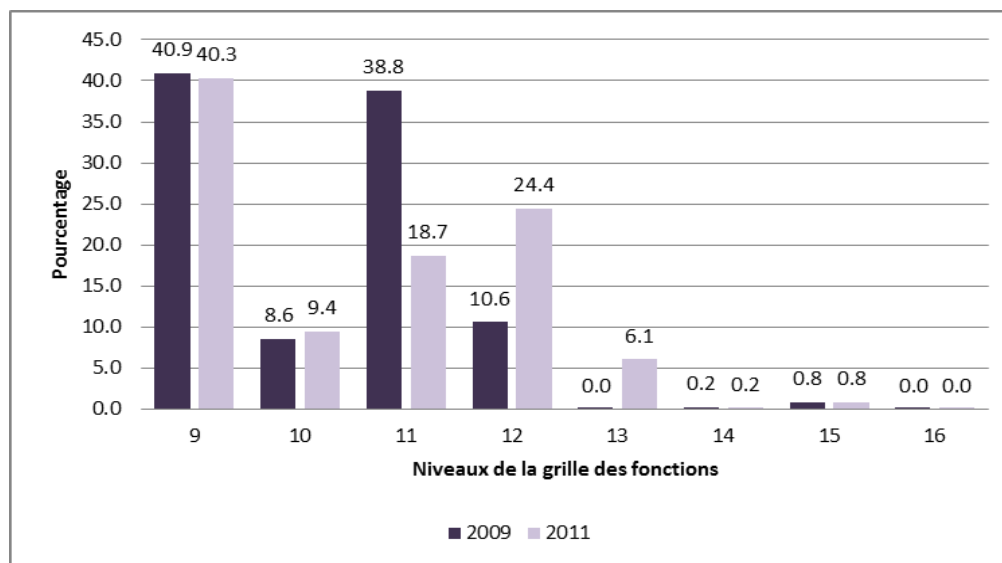


Niveaux de fonction (enseignement)

Communication du 21 juin 2012

- ▶ La branche de l'enseignement constitue le premier effectif de l'Etat avec 44,5% des postes en 2011, dont deux tiers de femmes.
- ▶ Ce secteur est colloqué pour l'essentiel dans les niveaux 9 à 13.
- ▶ Alors que le niveau 11 a diminué de 2009 à 2011, la progression importante des niveaux 12 et 13 s'explique par l'effet du cliquet.

Répartition des dossiers par niveaux (branche de l'enseignement):

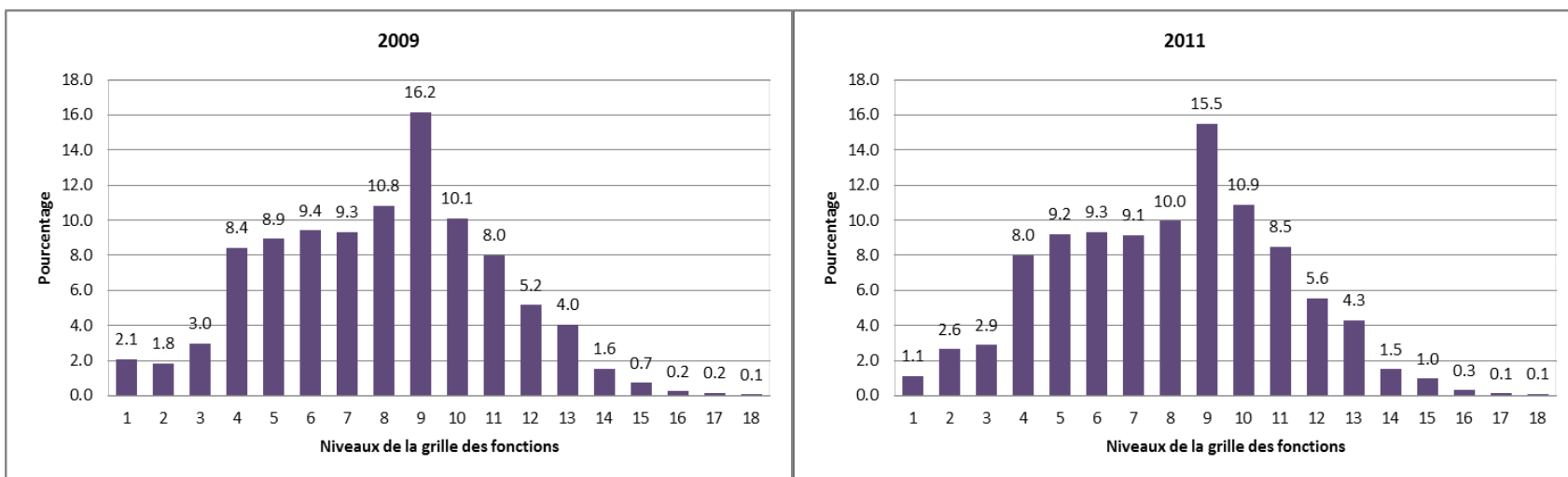


Niveaux de fonction (autres)

Communication du 21 juin 2012

- ▶ Hors secteur de l'enseignement, le niveau 9 reste le plus largement représenté en 2011 avec 15,5% des postes.
- ▶ En 2011, les répartitions moyenne et médiane se situent au niveau 9 alors qu'en 2009, elles correspondaient toutes deux au niveau 8, ce qui indique un déplacement général du personnel vers le haut des niveaux.

Répartition des dossiers par niveaux de la grille des fonction (hors branche de l'enseignement):

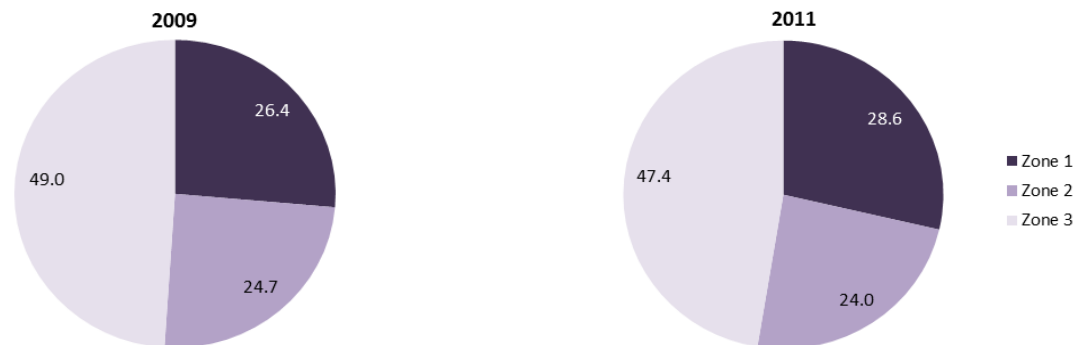


Zones de progression

Communication du 21 juin 2012

- ▶ **Le taux de progression salariale est dégressif suivant un système de trois zones d'une durée respective de 8 ans (2,44% par an), 9 ans (1,67%) et 9 ans (1,17%) pour atteindre le maximum de la fonction.**
- ▶ **En 2011 comme en 2009, près de la moitié du personnel de l'Etat se situe en zone de progression 3.**
- ▶ **Toutefois, la part relative des postes en zone 1 a augmenté en 2011 par rapport à 2009 au détriment de la part en zone 3.**

Répartition des dossiers par zone de progression:

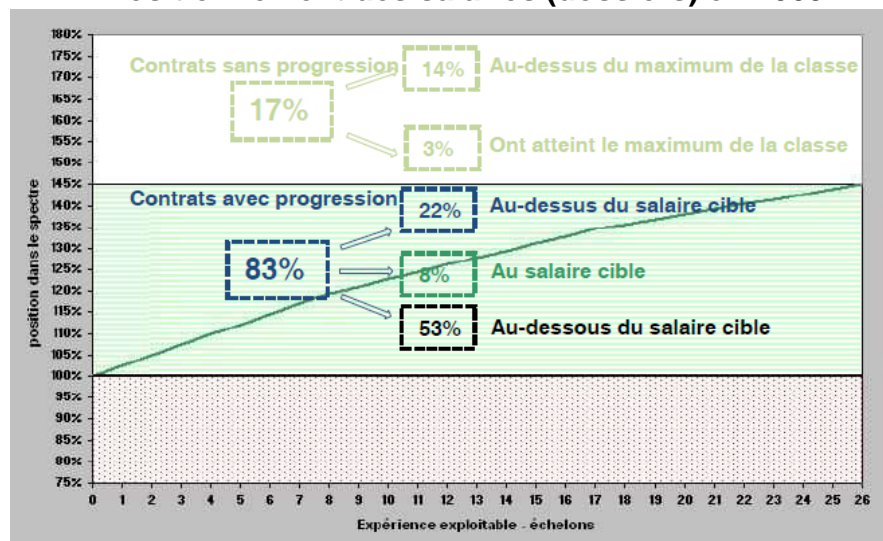


Positionnement des salaires

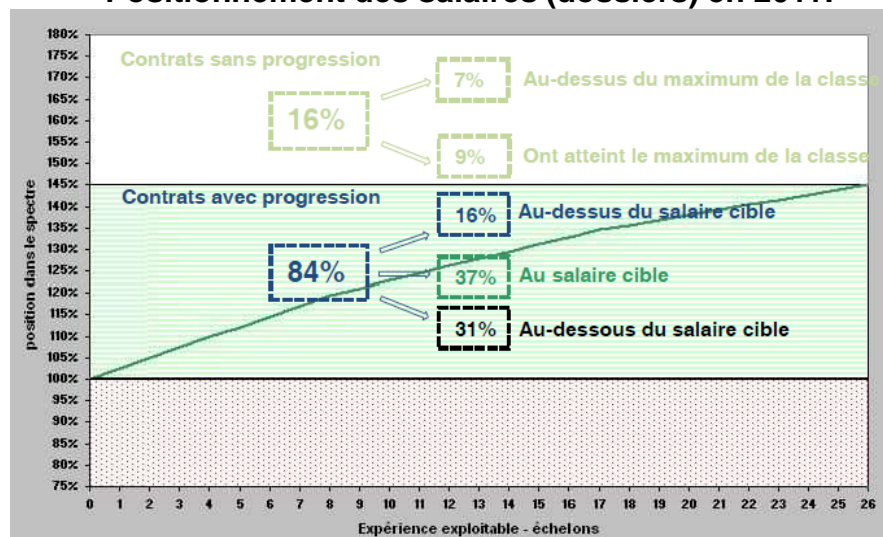
Communication du 21 juin 2012

- ▶ La part des salaires ayant atteint le salaire cible (ligne verte de progression théorique) est passée de 8% en 2009 à 37% en 2011.
- ▶ La part des salaires se situant en dessous du salaire cible (au bénéfice d'un rattrapage) a diminué de 53% en 2009 à 31% en 2011.
- ▶ La part des salaires ayant dépassé le maximum de la classe salariale (bloqués dans leur progression) a reculé également de 14% à 7%.

Positionnement des salaires (dossiers) en 2009:



Positionnement des salaires (dossiers) en 2011:



Montant des salaires

Communication du 21 juin 2012

- ▶ De 2009 à 2011, le salaire moyen a enregistré une progression de 2% environ. Compte tenu de l'indexation des salaires au coût de la vie (0,0% en 2010 et 0,2% en 2011), leur augmentation réelle a été de 1,8%.
- ▶ L'écart salarial entre les femmes et les hommes s'est creusé entre 2009 et 2011, surtout vers le haut de l'échelle. Ce constat peut s'expliquer par l'âge des femmes plus bas que celui des hommes, et la présence plus faible des femmes dans les fonctions dirigeantes.

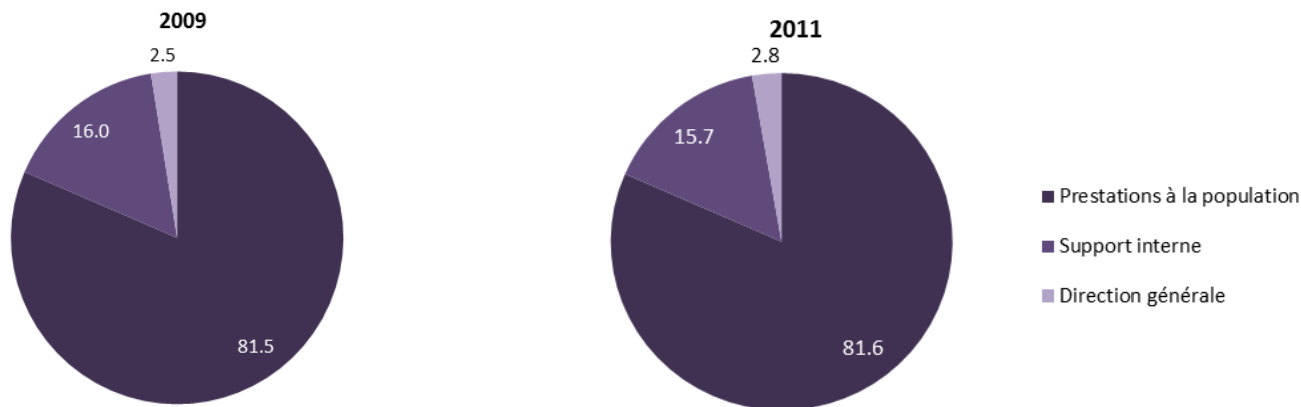
Salaire (En CHF)	2009				2011			
	Femmes	Hommes	Δ F/H	Tous	Femmes	Hommes	Δ F/H	Tous
Moyenne	91'111	103'278	13,4%	95'542	92'749	105'520	13,8%	97'355
1e quartile	76'448	81'924	7,1%	77'180	77'753	83'362	7,2%	79'561
Médiane	89'292	102'043	14,3%	92'930	90'063	103'672	15,1%	93'549
3è quartile	102'043	118'355	16,0%	109'337	104'042	126'402	21,5%	110'833

Coûts des rattrapages

Communication du 21 juin 2012

- ▶ En 2011 comme en 2009, L'Etat alloue plus de 80% du montant des rattrapages de salaire (10 mios bruts par année) au personnel qui fournit des prestations à la population.
- ▶ En 2011, le montant moyen du rattrapage pour une activité à 100% (ETP) atteint 1154 francs. En 2009, ce montant était de 688 francs.

Répartition du coût des rattrapages par catégorie d'activités:

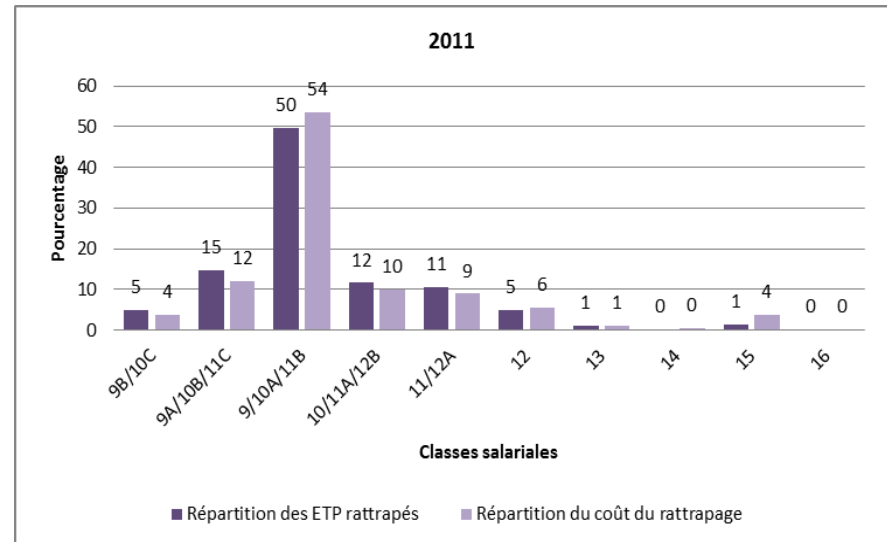


Coûts des rattrapages (par classe)

Communication du 21 juin 2012

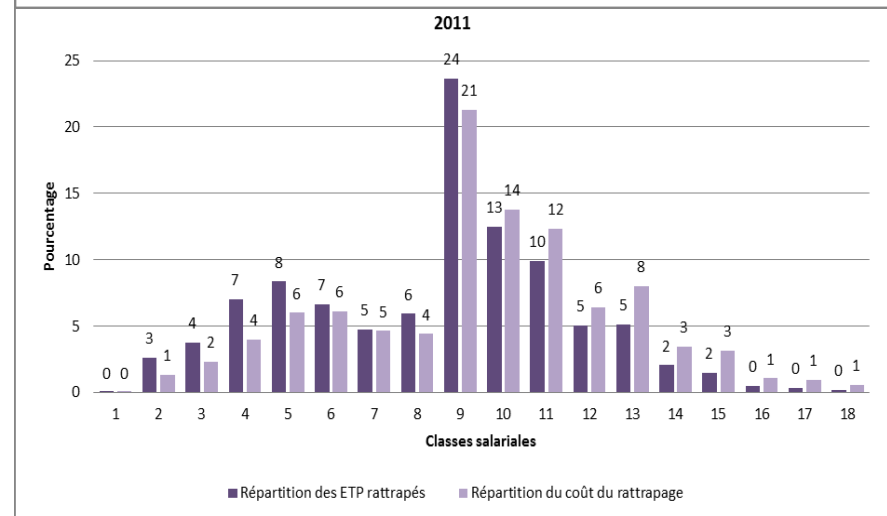
- ▶ **Sur les 2,6 mios (sans charges sociales) alloués en 2011 au rattrapage dans l'enseignement, 54% sont consacrés à la classe 9 (instituteurs-trices + 10A/11B).**

Répartition des ETP rattrapés dans la branche enseignement et coûts du rattrapage par classe:



- ▶ **Hors secteur enseignement en 2011 comme en 2009, la classe 9 (60% infirmiers-ères) compte le plus grand effectif rattrapé et la plus grande part du coût (5,5 mios sans charges sociales).**

Répartition des ETP rattrapés dans les autres secteurs et coûts du rattrapage par classe:

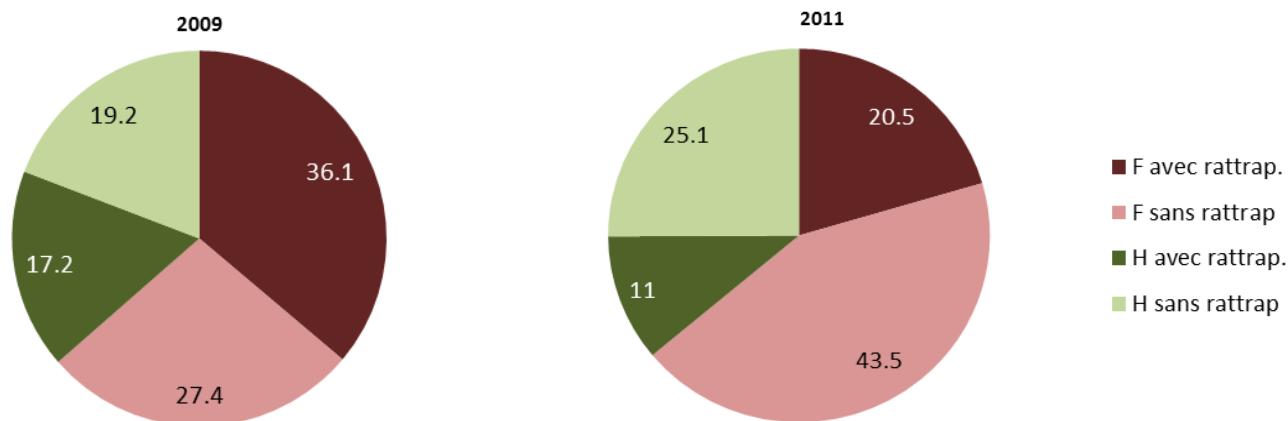


Coûts des rattrapages (par sexe)

Communication du 21 juin 2012

- ▶ En 2011 comme en 2009, les deux tiers des postes bénéficiant d'un rattrapage sont occupés par des femmes.
- ▶ Sur les 10 mois de rattrapage brut annuel, la part attribuée aux femmes est stable sur cette période et avoisine 55%.
- ▶ Entre 2009 et 2011 toutefois, la baisse de la part des dossiers avec rattrapage touche davantage les femmes (-40%) que les hommes (-32%).

Répartition selon le sexe des dossiers bénéficiant ou non d'un rattrapage:



Politique salariale de l'Etat de Vaud



2. Point de situation

Communication du 21 juin 2012

Réexamen de fonctions

Communication du 21 juin 2012



- ▶ **Décidés par le Conseil d'Etat, les travaux de revérification de certaines fonctions et de cohérence dans plusieurs secteurs d'activités sont terminés ou en cours d'analyse.**
- ▶ **Pour les conseillers-ères en orientation et les bibliothécaires, ces travaux ont abouti à la revalorisation des fonctions (220 postes concernés) ou la redéfinition des emplois-type.**
- ▶ **En outre, les travaux de cohérence se sont étendus aux secteurs de laboratoire, de géomatique ou de gestion de dossiers de contentieux. Le Conseil d'Etat a adopté plusieurs aménagements dans ces domaines.**
- ▶ **Les travaux de revérification sont en cours pour les métiers du secrétariat. Le Service du personnel procède notamment au réexamen de la collocation des recourant-e-s de ce secteur (environ 300 cas).**

Traitement du Contentieux (TriPac)

Communication du 21 juin 2012



- ▶ **Le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (TriPac) est compétent pour traiter les contestations sur les transitions directes.**
- ▶ **Quelque 730 requêtes déposées relevaient de sa compétence.**
- ▶ **Il a débuté ses travaux en décembre 2009.**
- ▶ **Au 31 mai dernier, le TriPAC a notifié 312 recours, et 145 ont été retirés.**
- ▶ **A cette date, le Tribunal a liquidé 87 affaires:**
 - **19 recours ont été jugés et rejetés,**
 - **3 autres ont été jugés et admis partiellement,**
 - **dans 3 cas, le TriPac a renvoyé le recours à la Commission comme objet de sa compétence,**
 - **et 64 dossiers ont été réglés sans jugement (retrait, absence du recourant à l'audience, transaction dans 4 cas).**

Traitement du contentieux (Commission de recours)

Communication du 21 juin 2012



- ▶ **La Commission de recours est compétente pour traiter les contestations individuelles liées au niveau de poste. Elle est paritaire et placée sous double présidence externe.**
- ▶ **Environ 1800 requêtes déposées relevaient de sa compétence.**
- ▶ **Elle a débuté ses travaux en juin 2010.**
- ▶ **Au 31 mai dernier, 456 recours ont été retirés.**
- ▶ **La Commission a notifié 1524 recours aux autorités d'engagement, et l'Etat employeur a fourni 1130 déterminations en retour.**
- ▶ **A cette date, la Commission a rendu 287 décisions:**
 - 217 recours ont été rejetés,
 - 37 recours ont été admis et 31 autres partiellement admis,
 - 2 recours ont été déclarés irrecevables.
- ▶ **Contre ces décisions, 27 recours sont déposés au Tribunal cantonal.**
- ▶ **En outre, la Commission a suspendu jusqu'au 31 octobre ses travaux sur les métiers du secrétariat, actuellement en réexamen.**